



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE
DU
REDRESSEMENT PRODUCTIF

VICTORIN LUREL
MINISTRE
DES OUTRE-MER

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DELEGUEE
AUPRES DU MINISTRE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,
CHARGEE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

AUTORITE DE REGULATION
DES
COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES
ET DES POSTES
(ARCEP)

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

www.outre-mer.gouv.fr

Communiqué de presse

www.arcep.fr

Paris, le 20 février 2014
N° 906

Le Gouvernement et l'ARCEP lanceront au premier semestre 2014 les procédures d'attribution des autorisations 4G outre-mer

Le Gouvernement et l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) ont mené, du 17 juillet au 30 septembre 2013, une large consultation publique sur l'attribution de nouvelles fréquences outre-mer, en vue notamment du développement des réseaux mobiles 4G à très haut débit sur ces territoires. Elle a donné lieu à seize contributions, émanant d'opérateurs mobiles, de candidats nouveaux entrants, d'une collectivité et d'un groupe audiovisuel. Le Gouvernement et l'ARCEP rendent publiques ce jour l'ensemble des contributions, ainsi qu'une synthèse de celles-ci.

Cette consultation a permis de recueillir l'avis des acteurs sur les enjeux et les modalités d'attribution de ces fréquences, d'approfondir les structures de marché possibles sur ces territoires – notamment l'intérêt et le rôle de nouveaux opérateurs – et de recenser les besoins des acteurs en matière de fréquences dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600 MHz, que ce soit pour les réseaux 2G, 3G et 4G.

Il ressort de cette consultation que les besoins des acteurs ne peuvent pas tous être satisfaits avec les fréquences disponibles. Il est donc nécessaire, en application de l'article L.42-2 du Code des Postes et des Communications électroniques (CPCE), **de lancer des procédures de sélection sur La Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.**

Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, Victorin LUREL, ministre des Outre-mer, Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, et l'ARCEP lanceront les appels à candidatures au premier semestre 2014.



Ces procédures viseront à atteindre, de façon équilibrée, les objectifs suivants : renforcement de la dynamique concurrentielle afin que les consommateurs ultramarins disposent, comme en métropole, d'offres de qualité et à prix abordables ; aménagement numérique du territoire ; développement de l'innovation et des usages ; compétitivité et emploi local.

Les travaux de préparation de ces appels à candidatures sont d'ores et déjà engagés conjointement par la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, la direction générale des Outre-mer et l'ARCEP. Dans cette perspective, les services de l'État rencontreront les collectivités locales concernées le 6 mars prochain.

Pour la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, les besoins en fréquences exprimés par les contributeurs dans le cadre de la consultation publique sont compatibles avec les ressources disponibles dans les différentes bandes de fréquences destinées aux réseaux mobiles. Celles-ci pourront donc être attribuées, conformément à l'article L.42-1 du CPCE, au fur et à mesure des demandes des acteurs, sans procédure d'appel à candidatures.

Contact presse :

Cabinet de Arnaud MONTEBOURG – 01 53 18 45 13

Cabinet de Victorin LUREL – 01 53 69 26 74

Cabinet de Fleur PELLERIN – 01 53 18 41 00

ARCEP – 01 40 47 70 33